
Appel à projets pour le soutien aux rencontres préparatoires à la mise en place de programmes de l'Université franco-allemande

Date limite de dépôt des demandes de soutien

Appel à projets permanent

- Les demandes de soutien doivent être déposées, au plus tard, 1 mois avant le début de la rencontre.

Objectif de l'appel à projets

L'objectif est de soutenir de nouveaux projets de programmes d'études ou de formation doctorale et/ou des coopérations en matière de recherche.

Quels projets peuvent faire l'objet d'un soutien ?

Peuvent faire l'objet d'un soutien les rencontres préparatoires à la mise en place de projets concrets, tels que des cursus intégrés ou des programmes de formation doctorale, mais aussi des rencontres plus générales destinées à planifier des projets de coopération dans les domaines des cursus, de la formation doctorale et/ou de la recherche.

La manifestation devra se dérouler en France ou en Allemagne (le déroulement dans un pays tiers est accepté en cas de participation de ce pays).

En revanche, le programme de soutien « Rencontres préparatoires » ne peut pas être destiné à financer l'organisation de colloques scientifiques ni d'ateliers.

À qui s'adresse cet appel à projets ?

Sont autorisés à se porter candidats les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les instituts universitaires français ou allemands, les institutions de coopération franco-allemandes ou les centres de recherche français et allemands.

Chaque projet de coopération ne peut faire l'objet que d'une seule demande de soutien par an.

Une même faculté ne peut être impliquée dans plus de deux demandes de soutien par an.

Soutien attribué

Le montant du soutien de l'UFA est plafonné à 2 500 €.

Le soutien de l'UFA est destiné :

- à la réalisation de rencontres entre établissements partenaires
- à la couverture des frais de déplacement et de séjour (l'implication de participant·es d'un pays tiers est possible).

Les repas de travail ne peuvent être pris en charge qu'à hauteur de 35 € maximum par personne et par repas.

Informations sur le dépôt d'une demande de soutien

La demande de soutien doit comporter les éléments suivants :

- le programme et la description des objectifs de la rencontre,
- la planification du projet à court et moyen terme,
- la présentation des porteurs de projet,
- la liste des participant·es,
- la description de l'expérience des porteurs de projet dans la coopération franco-allemande,
- un budget prévisionnel de la rencontre, avec indication du montant du soutien demandé à l'UFA (max. 2 500 €)

La demande devra répondre aux critères formels suivants :

- elle devra être présentée sous couvert d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un institut universitaire français ou allemand, d'une institution de coopération franco-allemande ou d'un centre de recherche franco-allemand.
- elle devra être rédigée en français ou en allemand et signée par la direction de l'établissement demandeur,
- elle devra comporter une description du projet (deux pages maximum)

La demande de soutien, accompagnée des éléments ci-dessus et dûment signée, doit être envoyée par e-mail au format PDF à l'adresse suivante (objet : « Rencontres préparatoires ») : [programme\(at\)dfh-ufa.org](mailto:programme(at)dfh-ufa.org)

Il n'existe pas de droit acquis au soutien financier de l'UFA.
Les recours auprès des tribunaux sont exclus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser à : [programme\(at\)dfh-ufa.org](mailto:programme(at)dfh-ufa.org) ou :

Carole Reimeringer
+49(0)681 938 12-162
[reimeringer\(at\)dfh-ufa.org](mailto:reimeringer(at)dfh-ufa.org)